



29 août 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-neuf août deux-mille-vingt-trois (29 août 2023) à dix-sept heures (17 h) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon
MM les conseillers	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 24 août 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte. Il est 17 h.

2. RÉS. 327.08.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
29 AOÛT 2023
À 17 H**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Mandat pour la réalisation d'un revêtement de plancher au garage municipal;
 - 3.2 Appropriation de fonds pour l'achat de porte-fusibles;
 - 3.3 Autorisation de signature – entente intermunicipale créant la Régie de collecte environnementale de la rouge (RCER);
 - 3.4 Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil d'administration de la RCER;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 RÉS. 328.08.2023 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN REVÊTEMENT DE PLANCHER AU GARAGE MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Entreprise Dany Cassivi inc. pour la réalisation d'un revêtement de plancher époxy au nouveau garage municipal au coût de 54 825 \$, plus les taxes, le tout conformément à l'offre de services présentée le 22 août 2023.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2021-335 (avec l'aide financière du Programme RÉCIM).

Adoptée

3.2 RÉS. 329.08.2023 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE PORTE-FUSIBLES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 200 porte-fusibles (avec fusibles) chez Alexandre Barbe Électricien Inc. nécessaires dans le cadre du projet de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température au coût total de 6 900 \$, plus les taxes, le tout conformément à l'offre de services présentée le 24 août 2023.

Que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises dans l'excédent affecté par la résolution numéro 005.01.2020. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée

3.3 RÉS. 330.08.2023 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CRÉANT LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominigüe et de La Macaza créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande d'adhésion à la RCER pour bénéficier des services qu'elle offre par la résolution 269.06.2023;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette demande par le conseil d'administration de la Régie par la résolution 2023.07.036;

CONSIDÉRANT les addendas 1 et 2 modifiant l'entente originale;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les conditions de l'entente intermunicipale créant la RCER, incluant ses addendas 1 et 2 et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale créant la RCER et ses addendas.

Adoptée

3.4 **RÉS. 331.08.2023**

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN
SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RCER**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'admission de la municipalité au sein de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités membres doit désigner un délégué et un représentant au conseil d'administration de la Régie.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Vicki Emard, mairesse, à titre de déléguée et Mme Noémie Biardeau à titre de substitut pour siéger au conseil d'administration de la RCER.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. **RÉS. 332.08.2023**

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 17.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse